

TE38

BUREAU du 7 avril 2025

DÉCISION N° 2025-044

Objet : Batiwatt - Adhésions

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LCHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Jean-Luc GARNIER, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Pierre VERRI, membres du Bureau.

Vu la délibération n°2018-113 du 11 décembre 2018 relatives aux nouvelles modalités d'exercice du Conseil en énergies,

Vu la délibération n°2024-090 en date du 23 septembre 2024 relative au service d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie BatiWatt,

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 13 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
VAL DE VIRIEU	2	Connecté	04/02/2025	01/05/2025
SONNAY	3	Initial	11/02/2025	01/05/2025
ST CHEF	1	Initial	25/02/2025	01/05/2025
ANNOISIN-CHATELANS	1	Initial	3/12/2024	01/05/2025
SILLANS	4	Connecté	11/03/2025	01/05/2025
LA COMBE DE LANCEY	9	Initial	02/04/2025	01/05/2025
LE PLATEAU DES PETITES ROCHES	9	Maîtrisé	09/01/2025	01/05/2025
LANS EN VERCORS	6	Initial	11/02/2025	01/05/2025
MONTAGNIEU	2	Initial	21/01/2025	01/05/2025
CHIMILIN	2	Initial	22/01/2025	01/05/2025
LE VERSOUD	9	Initial	26/03/2025	01/05/2025
HUEZ EN OISANS	8	Initial	26/03/2025	01/05/2025
TIGNIEU-JAMEYZIEU	1	Initial	17/02/2025	01/05/2025

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à **38**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

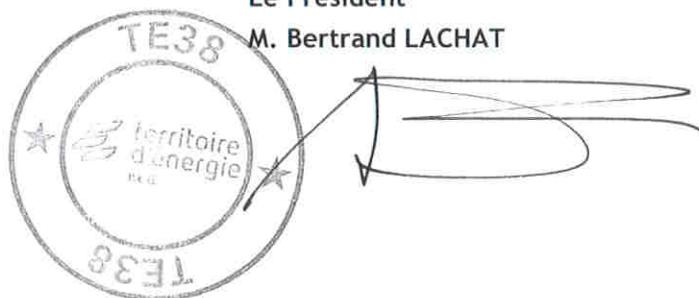
DÉCIDENT

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 mai 2025

Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)